Contrat de vente de véhicule

Vendeur

Nom ----------

Prénom ----------

Adresse du domicile ----------

NPA / localité ----------

Date de naissance ----------

Le vendeur est le propriétaire légal du véhicule ☐ Oui ☐ Non

Acheteur

Nom ----------

Prénom----------

Adresse du domicile----------

NPA / Localité----------

Date de naissance----------

Véhicule

Marque----------

Modèle-Type----------

Carrosserie (limousine, break, cabriolet, ...) ----------

Couleur ----------

Cylindrée----------

Puissance----------

Boîte de vitesse ----------

N° châssis ----------

N° matricule ----------

Réception par type ----------

1ère mise en circulation ----------

Nombre de kilomètres ----------

Date du dernier contrôle technique----------

Date du prochain service antipollution----------

Prix de vente en CHF

Options (par ex. climatisation) ou équipement supplémentaire (par ex. pneus d'hiver):

Données supplémentaires sur le véhicule

Le véhicule a-t-il circulé sans accidents (hormis dommages mineurs tels que rayures ou bosses de stationnement)? ☐ Oui ☐Non
Les défauts du véhicule sont connus? ☐ Oui ☐ Non
Le carnet de service est disponible et rempli correctement? ☐ Oui ☐ Non

Remarques

Dispositions générales

Garantie

☐ Toute garantie est exclue dans la mesure où cela est autorisé par la loi, et notamment toute action en rédhibition ou en réduction du prix.
☐ Deux ans de garantie conformément à l'art. 210 CO.
☐ Autre

Paiement

☐ En espèces au moment de la remise du véhicule
☐ Autres moyens de paiement

Remise du véhicule

Date de la remise ----------

Lieu de la remise----------

Droit applicable Pour le reste, les dispositions légales sur le contrat de vente (art. 184 ss CO) s'appliquent.
Clause salvatrice Dans le cas où une disposition du présent contrat s'avérait caduque, c'est la réglementation légale qui la remplace.
Les autres dispositions du contrat restent en vigueur.

Vendeur

Lieu - Date **Signature**

Acheteur

Lieu - Date **Signature**